

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU l'Ordonnance n°8/GPRD du 11 Janvier 1964, portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;

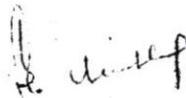
Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- M. BOSSOU Aymard Alfred, Préfet du Département du Sud-Est est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles, Chargé de Mission au Cabinet du Président du Conseil, Chef du Gouvernement.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui aura effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 14 FEVRIER 1964



S.M. APITHY

PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

AMPLIATIONS :

PR	10
PC	10
SGG	5
Intéressé	1
Finances	5
CD	5